

"Un gigantesque appel d'air pour les méga-centrales photovoltaïques" : après l'enquête publique, les opposants au projet de poste source dans les Corbières préparent la "contestation collective"

ABONNÉS 



Le poste source de Baixas, dans les Pyrénées-Orientales : c'est de là que part la ligne 400 000 volts à laquelle serait raccordé le poste source projeté à Tournissan. / Independant - Olivier GOT

Publié le 11/11/2025 à 17:26

Antoine Carrié

L'association Développement durable en Corbières Minervois (DDCM) organise une réunion le jeudi 13 novembre à Ferrals. Réseau de transport d'électricité (RTE) prévoit la construction sur huit hectares d'un poste source destiné à réduire le coût du transport de l'énergie produite grâce aux énergies renouvelables.

Programmée du 1er au 23 octobre 2025, l'enquête publique "préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé Pontils sur la commune de Tournissan" avait été prolongée d'une semaine par la préfecture de l'Aude. Sept jours de plus pour se pencher sur ce projet à 30,5 M€ sur huit hectares, dont trois "d'aménagements paysagers", où doit être édifié un poste Réseau de transport d'électricité (RTE) et un poste Enedis.

Un 17e poste source pour l'Aude, lié au schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Occitanie. Adopté en 2023, il prévoit dans l'Aude un gisement EnR d'environ 844 MW supplémentaires "à moyen terme, pour une puissance installée à ce jour de 1 106 MW". C'est donc "pour permettre d'accueillir cette nouvelle production sur le réseau" que le schéma planifie la hausse des possibilités de raccordement. Dont ce poste dans les Hautes-Corbières, un secteur où "le raccordement au réseau existant des futurs parcs d'EnR nécessiterait [...] des liaisons de grandes longueurs qui ne constitueraient pas un optimum technico-économique". Un frein financier qu'éviteraient ce poste source et la construction de trois pylônes de 50 m de haut et de 600 m de lignes raccordés à liaison aérienne Baixas – La Gaudière n° 1. De quoi absorber les potentielles productions des parcs photovoltaïques de Ribaute 1 et 2 et Tournissan, déjà dotés de permis de construire, ou de Fabrezan-Camplong, projeté sur 120 hectares.

La question de la conformité avec le plan local d'urbanisme

Le 17 octobre 2025, la préfecture avait justifié la prolongation de l'enquête par la modification du dossier, "suite à l'avis de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)", qui demandait "de compléter le dossier avec le rapport d'étude, les aménagements retenus et la justification de ceux qui ne l'ont pas été". Sollicitée par RTE le 2 septembre, la DDTM avait pointé dans sa réponse du 1er octobre une "notice explicative" qui ne justifiait "pas l'absence d'atteinte à l'activité agricole, pastorale ou forestière" ni "à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages". Un défaut de conformité avec le plan local d'urbanisme (PLU) de Tournissan déjà évoqué en novembre 2024 puis janvier 2025 : la DDTM avait alors rappelé que le caractère d'équipement "d'intérêt collectif" ne suffisait pas à lever ces questions d'atteintes "à l'activité agricole et aux paysages". Les huit hectares prévus, situés dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique et à 600 m de la zone Natura 2000 Corbières Occidentales, sont composés de parcelles cultivables non exploitées (6,6 ha), d'une parcelle de prairie (0,2 ha) et de deux parcelles de vignes (1,2 ha).

La promesse d'un développement industriel

Dans des courriers de février et avril 2025, le sous-préfet de Narbonne et la direction générale de l'énergie et du climat considéraient eux que les réserves sur la conformité avec le PLU étaient bien "levées". Des affirmations que ne partage pas la grande majorité de ceux qui ont émis les 199 observations recensées lors de l'enquête publique. Des opposants invités par l'association Développement durable en Corbières Minervoises à se réunir à Ferrals le jeudi 13 novembre à 18 h (salle Brassens) pour "joindre leurs forces actives et envisager les formes d'une contestation collective". L'occasion, précisait ce 11 novembre Nadine Franjus-Adenis (DDCM) d'évoquer "la promesse d'un développement industriel" des parcs photovoltaïques qu'appelle ce poste source, dont RTE prévoit le début des travaux en 2026 et une mise en service en 2028.

Un équipement qui, estimait l'association Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du littoral audois (Eccla) dans sa contribution à l'enquête publique, "constitue un gigantesque appel d'air pour les méga-centrales photovoltaïques" et "provoque un foisonnement alarmant de projets, ce qui risque de défigurer les Corbières". Un avenir déjà envisagé par RTE qui, dans sa notice explicative, précise qu'"en cas d'arrivée d'installations d'EnR au-delà du gisement initial, un deuxième transformateur [...] pourra être installé sans extension foncière afin de doubler les capacités d'accueil".